



Tous les mercredis pendant l'année scolaire 2020 - 2021
(1^{ère} séance le 16 septembre 2020 à la salle des chênes au THOR'espace à Thorigny)



Enfants jusqu'à 5 ans :
de 16h45 à 17h45

Enfants à partir de 6 ans :
de 17h50 à 18h50

Parcours athlétiques, gymniques, raquettes,
escrime, ballons, sports collectifs et innovants
Courses et relais, travail sur la motricité, l'équilibre
et la coordination, dans le respect des règles
sportives et d'entraide.

Tarif annuel :
89 €

Inscriptions à la salle des associations de Thorigny

Le mercredi 9 septembre 2020 de 17h30 à 19h

Le samedi 12 septembre 2020 de 10h30 à 12h

Fournir obligatoirement un **certificat médical** d'indication à la pratique de
«tous les sports» pour la première inscription (certificat valable trois ans)

Renseignements et inscriptions:

Sergio Ventura : 06 18 03 49 24
est.thorigny@gmail.com

FICHE D'INSCRIPTION 2020-2021

MULTISPORT

L'ENFANT :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

F ☐

G ☐

Mère :

Nom :

Prénom :

Adresse postale :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Adresse mail (indispensable pour être informé des changements éventuels de cours) :

Père :

Nom :

Prénom :

Adresse postale (si différente)

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Adresse mail (indispensable pour être informé des changements éventuels de cours) :

Autre personne à joindre en cas d'urgence (nom et téléphone) :

Allergies à signaler :

Engagement :



Le deux premiers cours du mois de septembre sont sans engagement.

Au-delà l'inscription avec règlement est obligatoire et aucun remboursement ne sera effectué si le pratiquant ne se rend plus à l'activité, quel qu'en soit le motif.

De plus, le pratiquant s'engage à respecter les horaires, les personnes, les locaux et le matériel mis à sa disposition, dans un esprit sportif.

Un comportement répété inapproprié, violent ou irrespectueux de l'enfant (ou de sa famille) pourra conduire à une exclusion temporaire ou définitive des activités pratiquées, sans remboursement possible. Enfin, si les documents demandés par l'association ne sont pas fournis (notamment le règlement), le pratiquant pourra se voir refuser l'accès au cours.

Règlement (exigible à l'inscription) :

Les règlements peuvent s'effectuer par chèque (à l'ordre de l'Espoir Sportif Thorignais) ou espèces. Les chèques-vacances ou coupons-sport ANCV sont désormais acceptés (sans rendu monnaie). Une facture peut être établie sur demande.

Autorisations parentales :

Je soussigné(e),, représentant légal de l'enfant
....., autorise celui-ci :

- ☐ À être pris en photo et/ou vidéo dans le cadre des activités pratiquées en vue de publications internes à l'EST, site de la mairie de Thorigny, flyers...
- ☐ À rentrer seul à l'issue de la séance et décharge ainsi l'association (et l'encadrant) de toute responsabilité.
- ☐ À rentrer avec (noms, prénoms, lien de parenté des personnes autorisées à accompagner l'enfant) à l'issue de la séance et décharge ainsi l'association (et l'encadrant) de toute responsabilité.

.....
.....
.....
.....

- ☐ À prendre un transport collectif ou à monter dans un véhicule particulier, pour un déplacement s'inscrivant dans le programme d'activités
- ☐ À être transféré à l'hôpital par un service d'urgences (pompiers, SAMU...) pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale y compris une anesthésie et ce, après en avoir été informé.

Les accompagnants doivent s'assurer de la présence de l'éducateur en début de séance. Aussi, la responsabilité de l'association cesse-t-elle à l'heure prévue de la fin de l'activité. Les enfants sont alors placés sous la responsabilité parentale.

Date

« lu et approuvé »

Signature